

RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS 2025

Article 1 : Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis organise son 13^{ème} Tournoi Homologué FFTT, NATIONAL B, les Samedi 22 et Dimanche 23 Février 2025.
Homologation **N° 2048 / 2024 - B.**

Article 2 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnelles FFTT. Le classement officiel par points de la 2^{ème} phase sera pris en considération.

Il se déroulera au gymnase de "la Raquette" à Saint-Denis : Rue du 19 Mars 1962 & 9 Avenue Roger Sémat, 93200 SAINT-DENIS.

24 tables seront mises à la disposition des joueurs ainsi qu'une buvette. Il n'y aura pas d'interruption le midi.

Les tableaux comporteront 72 joueurs sauf le tableau F (féminins) 24 joueuses.

Article 3 : Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en ce qui concerne la licenciation, la tenue et le comportement dans l'aire de jeu.

Article 4 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

| SAMEDI 22 FÉVRIER 2025 | | | |
|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------|
| Tableaux | Séries | Horaires de début des tableaux | Horaires des Finales |
| A | 5 à 8 (≤ 899 pts) | 9h00 | 19h30 |
| B | 5 à 11 (≤ 1199 pts) | 10h00 | 20h30 |
| C | 5 à 13 (≤ 1399 pts) | 12h00 | 21h30 |
| D | 5 à 15 (≤ 1599 pts) | 14h00 | 22h30 |
| E | 5 à 17 (≤ 1799 pts) | 16h30 | 23h30 |
| F | FÉMININES : 5 à 15 (≤ 1599 pts) | 15h00 | 20h00 |
| DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025 | | | |
| Tableaux | Séries | Horaires de début des tableaux | Horaires des Finales |
| G | 5 à 10 (≤ 1099 pts) | 9h00 | 19h30 |
| H | 5 à 12 (≤ 1299 pts) | 10h00 | 20h30 |
| I | 5 à 14 (≤ 1499 pts) | 12h00 | 21h30 |
| J | 5 à 16 (≤ 1699 pts) | 14h00 | 22h30 |
| K | 5 à 18 (≤ 1899 pts) | 16h00 | 23h00 |
| L | 5 à 20 (≤ 2099 pts) | 17h30 | 23h30 |

Article 5 : La fin du pointage et la fin des inscriptions sur place se feront 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Seuls les joueurs ayant payés leur(s) engagement(s) seront conservés dans les tableaux.

Forfait après le 3^{ème} appel.

"En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie".

Aucun délai ne sera accordé pour 2 parties concomitantes dans 2 tableaux différents.

Un(e) joueur(se) peut s'inscrire, au plus, dans deux tableaux le même jour. Il est possible de s'inscrire dans un troisième tableau, à condition d'être éliminé d'un des deux autres tableaux.

Article 6 : Le Tirage au sort de chaque tableau sera effectué immédiatement après la clôture du pointage et des inscriptions sur place sous la direction de Pascal PUTIGNY (JA3), juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation. Les résultats seront saisis sur SPIDD.

Nota : le Juge-Arbitre ne prend pas les inscriptions.

Pendant le tournoi des balles*** blanches plastiques homologuées fournies par l'organisateur seront utilisées, de ce fait les maillots "Blancs" sont interdits.

Pour l'échauffement, les balles ne seront pas fournies par les organisateurs.

Article 7 : Le premier tour se fera par poules de 3 ou 4 joueurs (selon le nombre de présents par tableau), les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final. Ensuite, il y aura élimination directe.

Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre en poule de qualification et à la demande du juge-arbitre.

Article 8 : Les droits d'engagement sont fixés à 9 € pour 1 tableau (17 € pour 2 tableaux) pour les personnes payant à l'avance.

Sauf pour le tableau F "Féminines", le droit d'engagement est offert par le CD93TT.

Un joueur pourra participer au maximum à deux tableaux par jour (un 3^{ème} si éliminé, dans la limite des places disponibles).

Tous les tableaux sont mixtes, sauf le tableau F "Féminines",

La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Les féminines ont la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux en plus du tableau féminin qui est obligatoire.

Les pré-inscriptions non payées avant la date butoir seront majorées de 1 € par tableau.

Pour les personnes s'inscrivant sur place, le montant est fixé à 10 € pour 1 tableau (19 € pour 2 tableaux).

Les inscriptions sur place se feront dans la limite des places disponibles.

AUCUNE INSCRIPTION PAR @MAIL, NI PAR TÉLÉPHONE, APRÈS LE

VENDREDI 21 FÉVRIER 2025 MIDI, APRES CETTE DATE : INSCRIPTION SUR PLACE.

Article 9 : Dotations : le tournoi est doté de 2425 € et un trophée est prévu pour chaque 1^{er}.

| SAMEDI 22 FÉVRIER 2025 | | | | | |
|--------------------------|--|---------|----------|----------------|----------------|
| Tableaux | Séries | Premier | Deuxième | 1/2 Finalistes | 1/4 Finalistes |
| A | 5 à 8 (≤ 899 pts) | 50 € | 25 € | 15 € | 9 € |
| B | 5 à 11 (≤ 1199 pts) | 60 € | 30 € | 15 € | 9 € |
| C | 5 à 13 (≤ 1399 pts) | 70 € | 35 € | 15 € | 9 € |
| D | 5 à 15 (≤ 1599 pts) | 80 € | 40 € | 20 € | 10 € |
| E | 5 à 17 (≤ 1799 pts) | 90 € | 45 € | 20 € | 10 € |
| F | FÉMININES : 5 à 15 (≤ 1599 pts) | 80 € | 40 € | 20 € | 10 € |
| DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025 | | | | | |
| Tableaux | Séries | Premier | Deuxième | 1/2 Finalistes | 1/4 Finalistes |
| G | 5 à 10 (≤ 1099 pts) | 60 € | 30 € | 15 € | 9 € |
| H | 5 à 12 (≤ 1299 pts) | 70 € | 35 € | 15 € | 9 € |
| I | 5 à 14 (≤ 1499 pts) | 80 € | 40 € | 20 € | 10 € |
| J | 5 à 16 (≤ 1699 pts) | 90 € | 45 € | 20 € | 10 € |
| K | 5 à 18 (≤ 1899 pts) | 100 € | 50 € | 25 € | 15 € |
| L | 5 à 20 (≤ 2099 pts) | 140 € | 70 € | 35 € | 15 € |

Pour les mineurs, la dotation sera obligatoirement donnée sous forme de chèque au nom des parents du (de la) joueur(joueuse).

Si le taux de remplissage d'un tableau n'atteint pas les 50%, les dotations des ¼ de finalistes ne seront pas attribuées.

Article 10 : Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. De plus, tout litige ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi seront tranchés conjointement par le Juge-Arbitre et le délégué du CD93TT du tournoi et seront sans appel le jour du tournoi.

Article 11 : Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs.

Article 12 : Les poussines et les poussins ne peuvent pas participer au tournoi.

Article 13 : Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs tableaux en fonction du nombre d'inscrits (les joueurs concernés auraient alors le choix entre se faire rembourser leur inscription sur le tableau concerné ou participer, dans la limite des places encore disponibles, à un tableau supplémentaire).

Article 14 : Tous les joueurs devront être en conformité avec le règlement administratif de la licence et être en tenue sportive réglementaire.

Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

Article 15 : Tout joueur ou accompagnateur participant à ce tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse et médias divers).

Article 16 : Inscriptions possibles par téléphone au 01.48.31.83.22, du Lundi au Vendredi de 10h00 à 17h00. Les engagements devront parvenir, par @Mail : fft.ssd@wanadoo.fr. Le règlement devra être adressé par courrier postal à la F.F.T.T. **CD93TT** (1-3 Rue de la Poterie, 93200 SAINT-DENIS) et rédigé à l'ordre de FFFT - SSD avant le **VENDREDI 21 FÉVRIER 2025 (à 12H00, cachet de la poste faisant foi) DÉLAI DE RÉCEPTION AU CD93TT.**

